



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 60, RUE JULES FERRY

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

Vu la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82.213 relative aux droits et libertés des Communes,

Vu l'article L. 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article 610-5 du Code Pénal,

Vu la demande écrite de Madame FERNANDES MONTEIRO en date du 16 décembre 2024,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un emménagement sis 60, rue Jules Ferry à Pont-Audemer,

ARRÊTÉ :

Article 1 : Madame FERNANDES MONTEIRO est autorisée à stationner un véhicule de location de type C4 Cactus immatriculé DR-380-JM à proximité du 60, rue Jules Ferry à Pont-Audemer, le samedi 21 décembre 2024 à partir de 8 heures jusqu'à 19 heures, afin de procéder à un emménagement.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 3 : Des panneaux d'interdiction de stationner seront mis en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le vendredi 20 décembre 2024.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services communautaires, et Madame FERNANDES MONTEIRO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 17 décembre 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

